



Municipalité
1513 Hermenches

Hermenches, le 10 novembre 2025

Préavis de la Municipalité d'Hermenches, n° 06 / 2025

Crédit d'investissement pour le remplacement du système Polytronic du stand de tir d'Hermenches

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

L'assignation et l'aménagement des installations de tir à 300 mètres, servant aux exercices fédéraux et également aux exercices organisés par notre société de tir, relèvent de la compétence des communes en vertu de l'art. 33, al. 1 de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire.

Les communes ne disposant pas d'une ligne de tir doivent faire l'acquisition proportionnelle des installations de tir assignées ou utilisées par leurs habitants. C'est donc en application de ces dispositions fédérales que le présent préavis vous est présenté.

II. Situation

Les installations de tir datent de 2000 et comptent 4 cibles. Depuis plusieurs mois, les panes du système Polytronic ont été réparées mais l'âge de l'installation laisse planer le doute quant à la possibilité d'effectuer de prochaines réparations. Il est possible qu'aucune réparation ne puisse être réalisée dans un futur proche.

III. Descriptif des travaux

Remplacement du système Polytronic TG 3002 à TG 6302. Mise en place d'un câble à fibre optique pour la transmission des informations entre le stand de tir et les cibles.

IV. Financement

Devis Polytronic	CHF 66'243.-
Installation Fibre optique	CHF 6'000.-
Dégagement des regards pour passage fibre	CHF 5'000.-
Divers et imprévus + TVA	CHF 7'000.-
Total	CHF 84'243.- TTC
Participation de la Société de Tir	CHF 20'000.-
Total à financer	CHF 64'243.- TTC

Cet investissement est considéré comme « Travaux de menue importance » à amortir sur 10 ans.

La Société de tir Hermenches-Vucherens – La Colombe nous a validé, en date du 10 novembre 2025, son accompagnement dans ce projet en participant à hauteur de CHF 20'000.-.

La convention prévoit une contribution des communes de CHF 1.-/par habitant.

La population actuelle est répartie ainsi :

- Vucherens 622 habitants
- Syens 151 habitants
- Rossenges 90 habitants
- Hermenches 373 habitants

Le crédit d'investissement sera financé par la commune d'Hermentches. Les communes de Rossenges, Syens et Vucherens devraient participer à cet investissement selon la convention, par la modification de la contribution à l'habitant.

A noter que : Selon la société Polytronic, il est possible qu'il ne soit pas nécessaire d'effectuer les travaux d'installation de la fibre optique. Si tel était le cas, les CHF 11'000.- liés à l'installation de la fibre optique et le dégagement des regards ne seraient pas nécessaires.

V. Position de la municipalité

Ces infrastructures communales appartiennent au patrimoine de notre commune. Elles doivent être entretenues et continuer à participer aux activités régulières dans la commune.

VI. Conclusion

La Municipalité souhaite vivement que le Conseil général donne son aval aux conclusions qui suivent, sur la base des éléments d'informations qui précèdent et du contenu du rapport de la commission.

Cela étant, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL D'HERMENCHES

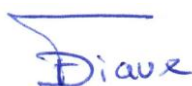
- Vu le préavis de la Municipalité n° 06 / 2025 concernant la demande de crédit d'investissement pour le remplacement du système Polytronic du stand de tir d'Hermenches ;
- Vu le rapport de la commission nommée pour cet objet ;
- Vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour de la présente séance.

décide

1. autorise formellement la Municipalité a entreprendre ces travaux ;
2. accorde à cet effet un crédit d'investissement de CHF 64'243.- TTC ;
3. autorise la Municipalité, suivant les nécessités, à emprunter une partie ou la totalité des CHF 64'243.-, aux meilleures conditions du moment et sous réserve de l'article 143 de la LC ;
4. prend acte que le total de la dépense affectera le compte de fonction 1610 « Stand de tir et ciblérie »

Municipalité d'Hermenches

Didier Fiaux



Vice-Syndic

Myriam Gex-Fabry



Secrétaire municipale

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 novembre 2025.